

ATTESTATION DE GARANTIE 2024

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972.)

Article R211-26 à R211-34 du Code de Tourisme

GARANTIE D'UN MONTANT DE: 40 000 €

Délivrée à : SAS DEGOUEY ET CIE

RCS: 076320472

BP 254

73157 VAL DISERE CEDEX

Représenté(e) par :

Monsieur Jérôme DEGOUEY en qualité de Président Monsieur Stéphane Cédric JUNOD en qualité de Directeur général

A compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

ACTIVITES LIEES A L'ORGANISATION ET A LA VENTE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES

Fait à Paris, le 13/12/2023

Numéro de client sociétaire : 110067N

Le directeur général

Alain LEDEMAY

GALIAN Assurances | 89, rue La Boétie - 75008 Paris | Web : www.galian.fr

Société Anonyme d'Assurance au capital de 103 125 910 euros - RCS Paris 423 703 032 - Entreprise régie par le Code des Assurances - Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Cedex 09)

Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08

Numéro Attestation: 127709



ATTESTATION D'ASSURANCE 2024

Responsabilité civile professionnelle

(Articles R. 211-35 à R.211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

Dénomination de l'entreprise d'assurance

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - Entreprises régies par le code des assurances

Numéro du contrat d'Assurance souscrit : 120 137 405

A compter du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIVITES LIEES A L'ORGANISATION ET A LA VENTE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES

N° Assuré : 110067N SAS DEGOUEY ET CIE

RCS: 076320472

BP 254

73157 VAL DISERE CEDEX

Représenté(e) par :

Monsieur Jérôme DEGOUEY en qualité de Président Monsieur Stéphane Cédric JUNOD en qualité de Directeur général

Etendue des garanties :

- Dommages corporels : 6 000 000 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels confondus : 3 000 000 € par sinistre
 Pour les Sinistres trouvant leur origine dans la gestion d'une Garantie des Loyers Impayés, le montant de la garantie par Assuré est de 15 000 € par sinistre et 100 000 € par an.
- Pour les jeunes entrepreneurs (Année civile de leur installation + 2 années civiles suivantes) :
 Dommages matériels et immatériels confondus : 1 000 000 €

Fait à Paris, le 13/12/2023

Pour la compagnie, MMA IARD Assurances Mutuelles et par délégation Alain LEDEMAY Directeur Général Galian Courtage MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'assuré désigné ci-avant a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Numéro Attestation : 127709